



DCM DU 8 OCTOBRE 2026

Dossier suivi par :

Direction générale

direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : 2026.238

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **8 octobre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 2 octobre 2026 - **Date d'affichage** : 12 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

27 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHÄÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUE, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaél DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

2 excusés : Monsieur Ronan SALAÛN et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE.

2 pouvoirs : Monsieur Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNIVERSAIRE A DES ASSOCIATIONS LIFFREENNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU la délibération n°2022.274 du Conseil municipal du 29 septembre 2022 fixant les conditions d'attribution de subventions anniversaire aux associations soutenues par la ville de Liffré ;

VU les demandes formulées par le Liffré Poker Club, la Malle aux Mômes et la Halte-Garderie « Les Bouts d'Chou », reçues dans le cadre de la campagne des subventions municipales 2026, et la réception des justificatifs des dépenses engagées ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal réuni le 28 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Monsieur Grégory PRENVEILLE, 2^{ème} adjoint en charge de la Vie associative, Sport, Bénévolat, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la politique de soutien à la vie associative menée par la Ville, une subvention spécifique peut être attribuée aux associations ou sections d'associations célébrant un anniversaire marquant (10, 20, 30, 40, 50 ans...), sous réserve de la présentation d'un projet justifiant les dépenses engagées pour l'organisation des festivités. Les critères de versement sont définis par délibération du conseil municipal du 29 septembre 2022.

Au titre de la campagne des subventions 2026, trois associations liffréennes ont sollicité cette aide :

- Le Liffré Poker Club, à l'occasion de son 10^e anniversaire, a organisé les 27 et 28 juin derniers le Saudray Poker Tour, un week-end festif réunissant ses adhérents ainsi que leurs conjoints et enfants. Les festivités comprenaient notamment un repas préparé par un commerce liffréen, des animations proposées avec la participation de prestataires et d'associations locales, ainsi que la création de jetons personnalisés commémorant les 10 ans du club et contribuant à sa promotion ainsi qu'à celle de la commune.

Montant de la subvention anniversaire selon critères définis par délibération le 29 septembre 2022 :

- Nombre d'adhérents pris en compte dans le calcul de la subvention : 81
- Montant de la subvention anniversaire : 228 €

- La Malle aux Mômes, à l'occasion de son 10^e anniversaire, a organisé un événement festif destiné à mettre à l'honneur ses bénévoles, partenaires et adhérents. Dans ce cadre, l'association a prévu la confection de tote bags pliables réalisés à partir de tissus de seconde main par ses couturières bénévoles, en cohérence avec sa démarche de réemploi. Des dépenses ont également été engagées pour la décoration de la salle Aquazic afin de contribuer à la convivialité de cette manifestation.

Montant de la subvention anniversaire selon critères définis par délibération le 29 septembre 2022 :

- Nombre d'adhérents pris en compte dans le calcul de la subvention : 90
- Montant de la subvention anniversaire : 252 €

- La Halte-Garderie « Les Bouts d'Chou », à l'occasion de son 40^e anniversaire, a organisé un moment festif et convivial le vendredi 5 juin dernier, au sein de la structure, réunissant les enfants, les anciennes et actuelles familles ainsi que les anciens et actuels bénévoles et professionnels. Cet anniversaire a été l'occasion de souligner la place de l'association dans la vie locale ainsi que l'importance de la voir perdurer dans le temps. Il a permis aussi de mettre à l'honneur l'engagement et l'investissement des familles bénévoles et de valoriser les partenariats avec la Ville et la Communauté de Communes.

Montant de la subvention anniversaire selon critères définis par délibération le 29 septembre 2022 :

- Nombre d'adhérents pris en compte dans le calcul de la subvention : 44 familles
- Montant de la subvention anniversaire : 127 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention anniversaire au Liffre Poker Club, à la Malle aux Mômes et à la Halte-Garderie « Les Bouts d'Chou », selon les modalités définies ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

